



POLITIQUE ANTI-TABAC

Consciente des méfaits et des dangers du tabac sur la santé, **Emergence Entreprise** met en place une politique Anti-tabac.

Il s'attend à ce que tout employé de l'entreprise s'imprègne de cette politique dans le but de maintenir une santé saine et préserver un environnement de travail sain.

Dans cette vision, les mesures suivantes doivent impérativement être respectées :

- La consommation du tabac sous toutes ses formes est strictement interdite dans les locaux de l'entreprise ;
- Tout fumeur devra se réserver de ne fumer que dans les zones prescrites (**Zone Fumeur**) ;
- Tout manquement à cette politique fera l'objet de mesures disciplinaires.

La Direction met en place des actions de préventions contre les méfaits du tabac qui d'une part peuvent causer le développement du cancer et bien d'autres maladies, et d'autre part, entraîner la chute des performances de l'entreprise par l'augmentation du taux d'absentéisme et des jours d'arrêt maladie.

Le succès de l'application de la présente politique dépendra de la considération que chacun y portera et la collaboration de tous. Ensemble, assainissons l'air de notre milieu de travail.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Août 2023

Gloria M. MATAMA